

Paris, le 24 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES ACTUALISÉS SUR L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Au 25 mars 2020, près de 100 000 entreprises ont fait une demande d'activité partielle et 1,2 million de salariés sont concernés, pour un montant total de près de 4 milliards d'euros. **En deux jours, ce sont donc plus de 500 000 salariés et 60 000 entreprises supplémentaires qui ont été pris en charge par le nouveau système de chômage partiel mis en place par le ministère du Travail.** Ce système est désormais le plus protecteur d'Europe.

Depuis le début de la crise, **seules 28 demandes de chômage partiel ont été refusées par les Di(r)eccte sur tout le territoire** et ce, de façon justifiée.

Les nouvelles règles mises en place donnent aux entreprises 30 jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif. De plus, l'absence de réponse au bout de 48h vaut désormais acceptation de la demande.

Muriel Pénicaud, ministre du Travail : *« Je tiens à saluer et à remercier les agents du ministère du Travail pour leur engagement remarquable et sans faille depuis le début de la crise. Grâce à eux et au dispositif du chômage partiel, nous évitons les défaillances d'entreprises et les licenciements ».*

Contact presse :

Ministère du travail : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr / 01 49 55 32 21